



Rapport au Conseil communal de Pully

Préavis 06-2012

Chemin du Grillon Sud Renouvellement des conduites industrielles Mise en séparatif des collecteurs d'évacuation des eaux Crédit demandé CHF 650'000.00

La Commission, composée de Mme Karine Chevallaz, de MM. Michel Godart, Pyrame Jaquet, Steve Marion, Martial Ostertag, Yannick Rochat, en remplacement de M. Louis Schneider, Jean-Baptiste Rusconi, Jean-Marc Sottas et Gérard Mieli, Président, s'est réunie dans les locaux de la DTSI le 7 mai à 18h30. Elle a été reçue par M. Marc Zolliker, Municipal et de MM. Jean-Luc Meylan, Thierry Lassueur et Ranfiss Trujillo de la DTSI que nous remercions pour leur accueil et pour la qualité des informations données. Les notes de séance ont été prises par Mme Marie-Claude Vaney qui est remerciée ici.

L'objet du préavis est entièrement décrit dans son titre. Il faut cependant souligner la complexité du projet puisque les techniques telles que l'assainissement, le réseau d'eau potable, l'éclairage public, le réseau basse tension et le réseau des routes seront utilisées dans la réalisation de ce projet. En plus, l'entreprise Swisscom en sera partie prenante.

La Commission est informée par la Municipalité de l'urgence des travaux et de l'obligation de les réaliser. Les considérations politiques étant inexistantes, ce postulat est accepté par les membres de la Commission.

Le préavis mentionne le besoin de modifier le plan original qui prévoyait de grouper dans un projet unique les travaux prévus pour le ch. du Grillon Sud et pour l'av. de l'Avenir Est. Ce concept avait été retenu afin d'entreprendre les travaux en parallèle permettant ainsi de réaliser une économie d'échelle (une seule entreprise, une installation de chantier, etc.). La Commission est informée que le traitement des oppositions des résidents de l'Avenir-Sud (et qui concernent uniquement la mise en double sens du trafic sur cette rue) retardera la mise en œuvre de cette portion et que, de ce fait, seul le secteur ch. du Grillon Sud peut être mis en chantier. La DTSI précise encore que les dépenses liées aux deux chantiers ont été calculées séparément. Les résultats de cet appel d'offres parviendront à la DTSI avant la séance du Conseil communal. Les entreprises ne devraient, en principe, pas augmenter leurs prix.

La Commission remarque également qu'il n'existe aucune provision en ce qui concerne la pose de canalisation de gaz, qui, au vu de l'évolution urbanistique du quartier, pourrait s'avérer nécessaire dans un avenir pas trop lointain. La DTSI précise que les SI de Lausanne ont été informés et pouvaient, s'ils le souhaitaient, procéder à la pose d'une conduite de gaz mais ont décliné de la faire. M. Trujillo (de la DTSI) contactera à nouveau le Service du gaz pour confirmation de son non-intérêt.

La Commission s'est également penchée sur les difficultés d'accès auxquelles les résidents de ch. Grillon Sud seront confrontés durant les travaux. La DTSI admet que, pour la durée des travaux, cet accès sera limité et que, malheureusement, au vu de la largeur de la rue, il sera impossible de trouver une solution permettant d'accéder aux propriétés par voiture. Un effort sera cependant fait afin d'en diminuer les nuisances en couvrant, par exemple, le chantier durant le weekend. Quant à l'intervention des services d'urgence la DTSI répond que l'entreprise devra laisser passer ce type de véhicules en cas d'urgence ou, que si le passage s'avérait impossible, les brancards devraient être transportés par l'av. des Peupliers.

La Commission prend note de l'opposition M. Sceres et de Mme Piraino et adhère aux conclusions de la Municipalité. L'opposition mentionnée dans le préavis ne concerne que les canalisations situées sur l'av. de l'Avenir. Toutefois, il y a obligation de répondre à ces opposants vu que celles-ci ont été mises à l'enquête publique en bloc

En conclusions, les membres de la Commission approuvent à l'unanimité les conclusions du préavis 06-2012 à savoir :

le Conseil communal de Pully

vu le préavis N° 06 - 2011 du 18 avril 2012,

vu le rapport de la Commission nommée pour examiner cette affaire,

vu le préavis de la Commission des finances,

décide

1. d'adopter le projet de renouvellement des conduites industrielles et de mise en séparatif des collecteurs d'évacuation des eaux à l'av. de l'Avenir Est et au ch. du Grillon Sud, soumis à l'enquête publique du 24 février au 26 mars 2012 ;
2. d'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 650'000.00 TTC, destiné à couvrir les frais nécessaires à la réalisation des travaux de renouvellement des conduites industrielles et de mise en séparatif des collecteurs d'évacuation des eaux du ch. du Grillon Sud (ceux liés à l'av. de l'Avenir Est feront l'objet d'un préavis ultérieur), montant à prélever sur les disponibilités de la bourse communale ;
3. de faire siennes les déterminations de la Municipalité relatives à l'opposition et à l'observation formulées ;
4. d'autoriser la Municipalité à procéder à l'amortissement de ces dépenses selon les modalités suivantes :
 - a) travaux liés à l'eau et à l'électricité
 - sur une période de 30 ans au maximum pour les travaux du réseau d'eau ;
 - sur une période de 20 ans au maximum pour les travaux du réseau d'électricité ;
 - sur une période de 20 ans au maximum pour les travaux du réseau d'éclairage public aérien ;
 - b) travaux des collecteurs
 - par annuités égales sur 30 ans au maximum et comptabilisées dans les comptes de la Commune pour le réseau d'assainissement ;
 - c) travaux des routes et aménagements routiers
 - par annuités égales sur 30 ans au maximum et comptabilisées dans les comptes de la Commune pour le réseau routier.

Pully, le 13 mai 2012

Gérard Mieli
Président